

**MAIRIE DE PUY DE SERRE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Convoqués : Jacky GUILTHON, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Sébastien GRAS, Laurence NOBLET, Jérémy CHEVALLEREAU, Julien LEGRIS, Evelyne JOUSSEAUME, Jean-Louis MATHIEU, Marie-Dominique VERDON

Présents : Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Laurence NOBLET, Jérémy CHEVALLEREAU, Evelyne JOUSSEAUME, Jean-Louis MATHIEU, Marie-Dominique VERDON, Sébastien GRAS, Jacky GUILTHON.

Absents Excusés :

Absents : Julien LEGRIS

Secrétaire de séance : Nicolas BOUVIER

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 Novembre 2025

Intervention de Madame le Maire

Le compte-rendu est :

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION :

ERCO : devis Mixer restaurant scolaire :	550,04 €
--	----------

Erco : cloche inox du mixer a cédé (achat 2016) devis de réparation :	221,10 €
---	----------

Moitié du prix du robot neuf)	
-------------------------------	--

Collectivité Equipement : devis drapeaux	123,26 €
--	----------

Carced/Promocash : vêtement travail agent de restauration :	137,05 €
---	----------

➤ 1) Délibération vente de matériel communal

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHEVALLEREAU,

Suite à une publication et un échange avec Mr CHEVALLEREAU, Mr BELY a demandé à essayer le matériel du Godet AR Hydraulique ;

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre le Godet AR Hydraulique ;

Considérant que celui ne sert plus à la commune depuis la vente du microtracteur Iseki en date du 18/11/2024.

Considérant que l'offre d'acquisition, formulée par Mr BELY, reçue en mairie le 12/12/2025 au prix de 1000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal :

- approuve la vente de 1000€ au prix énoncé ci-dessus ;
- autorise Mme le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces
- dit que cette recette sera portée au budget principal – exercice 2025 compte 775 et que le bien mobilier vendu sera sorti du patrimoine communal à partir du 16/12/2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité et DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

➤ 2) Délibération devis installation et abonnement fibre optique Ecole

Madame le Maire informe que notre prestataire informatique est venu à l'école faire un état des lieux pour l'installation de la fibre optique

Le devis établi concerne les abonnements fibre + téléphonie ainsi que les téléphone, routeur, prestation fibre, borne WIFI Salle Asso et tirage câble salle des associations.

Romain informatique : devis fibre abonnement école 174,20 par mois sur 60 mois soit au total : 10 452,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la proposition de devis ci-dessus à l'unanimité et DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

:

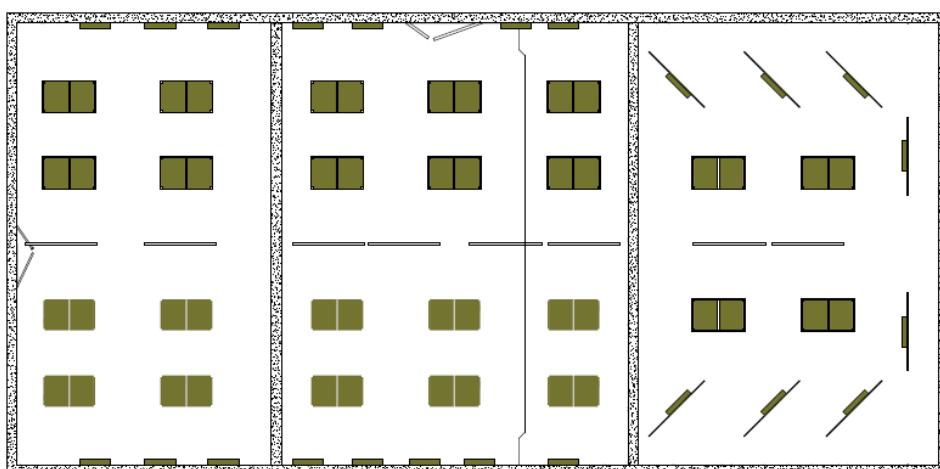
➤ 3) Délibération achat matériel salle spectacle association VICS

Madame le Maire informe avoir reçu une demande par mail de l'association VICS afin que la commune finance des matériaux pour que celle-ci réalise des panneaux acoustiques destinés à améliorer les nuisances sonores de la salle de spectacle, lors d'accueil de musiciens.

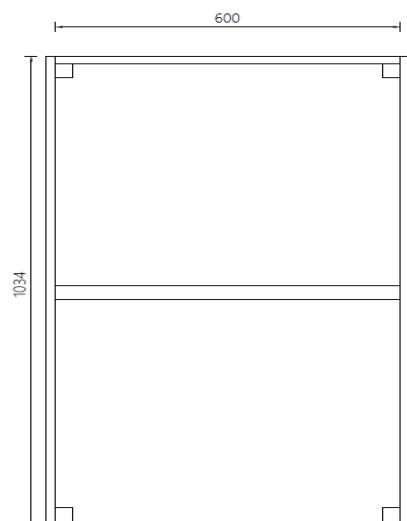
L'association se propose de fabriquer et d'installer ces panneaux acoustiques.

Le coût des matériaux est d'environ 1500€ pour la fourniture de 46 panneaux de dimensions 0,60 mx1,00 m, épaisseur 0,10 m, soit un total de 18,6m2.

Plan de la salle :



Matériaux :



0.6m² x 23euros= 13.8 euros
Planche 3.8ml x 4 =15.2euros
13.8+15.2=29 euros
29 euros + fixations 3 euros=
31 euros pièce x46 = 1426 euros de matériaux

Laine de roche ep 100, 14 euros le M² plaque 600x1350
Planche 4 euros le ml 100x17
Tissu noir amazon 4.5euros le M²
Crochet piton 11 euros les 40
qt 200 cheville +vis 30euros
cordelette 50kg 30 euros

Après renseignements pris auprès du CDG85 (service juridique) et Préfecture.

Sur 10 conseillers 5 ont un lien avec des membres de l'association Vics :

Catherine MASSON SOULARD, époux, secrétaire de l'association
Marie-Dominique VERDON, fils, trésorier
Philippe CADAU, épouse responsable d'une activité
Sébastien GRAS, épouse responsable d'une activité
Nicolas BOUVIER, épouse présidente de l'association.

Sur les 10 conseillers les 5 concernés sortent de la salle du conseil municipal et ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

Pour les associations seules les conseillers ayant un lien avec les membres du bureau de l'association (président, secrétaire, trésorier) sont concernés.

Les conseillers municipaux doivent avoir un intérêt personnel (bénéficiaire de l'opération) ou doivent avoir une influence effective sur le résultat du vote.

Cependant, Madame le Maire souhaite que les élus dont les conjoints ont la responsabilité d'une activité sortent également.

Le quorum reste fixé à la présence de la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Ce qui veut dire qu'il reste 5 membres en exercice ;

Ainsi, les élus intéressés à l'affaire au sens de l'article L. 1111-6 du CGCT ne sont pas comptabilisés parmi les membres en exercice de l'assemblée délibérante pour l'affaire en question. Le nombre des membres en exercice étant réduit, le seuil au-dessus duquel le quorum pour délibérer est atteint est également abaissé.

Soit sur 10 élus et 5 sortis il reste 5 conseillers en activité et le quorum est calculé sur les 5 restants. Soit 5/2+=2,5 le quorum est donc atteint pour le vote arrondi à 3.

Les membres du conseil municipal ci-dessous, sortent de la salle du conseil :

Catherine MASSON SOULARD, époux, secrétaire de l'association
Marie-Dominique VERDON, fils, trésorier
Philippe CADAU, épouse responsable d'une activité

Sébastien GRAS, épouse responsable d'une activité
Nicolas BOUVIER, épouse présidente de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstention : 0

Adopte la proposition ci-dessus à l'unanimité et DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

SUIVI DE DOSSIERS :

➤ **Agents**

Courrier l'atsem demande de cessation progressive d'activité à partir du 01/09/2026.

➤ **Salle de danse**

Philippe informe que celle-ci est occupée par les associations du BUSSEAU et de FOUSSAIS PAYRE.

➤ **SYDEV :** Déclaration problème de fonctionnement radar pédagogique le 02/12/2025.

Radar pédagogique réparé : coût de la prestation 450€



➤ **Villes et villages étoilés**

Philippe CADAU prend la parole et indique que le Label est acquis pour 8 ans.
2 panneaux au tarif de 89€ chacun son à commander, Philippe s'en charge.

➤ **Commission patrimoine compte rendu**

➤ **Tables salle du bois du roc**

Merci à Nicolas BERGER et Teddy GRANDRILLON pour leur l'aide.

➤ **Réunion des associations (vendredi 05/12/2025) :**

Philippe CADAU prend la parole. Toutes les associations de la commune étaient présentes (l' APE, l'AEP l'Avenir, HEM, VICS) sauf la société de chasse excusée. Il a été établi un calendrier des manifestations pour les 6 prochains mois. Une prochaine réunion sera programmée en juin pour faire paraître dans le Flash Info de Juillet, le calendrier du second semestre. Il a rappelé auprès des membres des associations, les modalités de réservation et d'occupation des salles communales. Il a proposé à l'APE faire les travaux avec l'agent communal pour dégager un accès permettant dans le local de l'ancienne poste permettant le stockage des tables et des chaises de l'APE. Ceux-ci ont décliné l'offre évoquant un problème d'assurance en cas de problèmes. Le dossier reste en suspens. Une étude de faisabilité par l'agent communal ou d'autres volontaires sera étudiée.

➤ **Point finances fin d'année :**

Marie-Dominique VERDON commente le tableau par rapport aux variations des montants restent à peu près stable ces 3 dernières années.

Taxes communales : évolution 2021 à 2025

PUY DE SERRE	TAXE FONCIERES B (allocations compensatrices)	TAXE FONCIERES N BATIES (allocations compensatrices)	AVANCES PREFECTURE (TFB+TFNB+TH)*	TOTAL
COMPTES	74833	74833	73111+73115	
2021	140	3513	143691	147344
2022	176	3514	149372	153062
2023	176	3496	162546	166218
2024	164	3457	167580	171201
2025	193	3438	164878	168509

*Montant annuel (ces avances sont versées mensuellement) de la Préfecture (taxes foncières bâties et non bâties + taxe habitation) suite au taux que le conseil municipal vote chaque année.

Situation budgétaire au 08/12/2025 :

Fonctionnement dépenses

	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(...)	Disponible (réa...)	...
►			600 591,12 €	272 453,35 €		328 137,77 €	
►			600 591,12 €	272 453,35 €		328 137,77 €	
►	011 - Charges à caract...		132 969,00 €	75 184,80 €		57 784,20 €	
►	012 - Charges de pers...		180 000,00 €	153 653,53 €		26 346,47 €	
►	023 - Virement à la sec...		184 129,30 €	0,00 €		184 129,30 €	
►	042 - Opérations d'ordr...		2 650,00 €	2 615,02 €		34,98 €	
►	65 - Autres charges de...		94 322,82 €	36 000,73 €		58 322,09 €	
►	66 - Charges financières		920,00 €	907,27 €		12,73 €	
►	67 - Charges spéciifiqu...		4 100,00 €	4 092,00 €		8,00 €	
►	68 - Dotations aux prov...		1 500,00 €	0,00 €		1 500,00 €	
=	Tota		600 591,12 €	272 453,35 €		328 137,77 €	

Fonctionnement recettes

V	A	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(...)	Disponible (réa...	...
				600 591,12 €	605 072,48 €		-4 481,36 €	
				600 591,12 €	605 072,48 €		-4 481,36 €	
		002 - Résultat de foncti...		261 736,12 €	261 736,12 €		0,00 €	
		013 - Atténuations de c...		0,00 €	1 998,00 €		-1 998,00 €	
		70 - Produits des servi...		8 137,36 €	15 494,78 €		-7 357,42 €	
		73 - Impôts et taxes		36 000,00 €	50 489,84 €		-14 489,84 €	
		731 - Fiscalité locale		168 508,00 €	164 877,00 €		3 631,00 €	
		74 - Dotations et partici...		80 325,00 €	85 815,03 €		-5 490,03 €	
		75 - Autres produits de...		45 482,64 €	21 530,32 €		23 952,32 €	
		76 - Produits financiers		2,00 €	1,60 €		0,40 €	
		77 - Produits spécifiques		400,00 €	107,29 €		292,71 €	
		78 - Reprises sur amo...		0,00 €	3 022,50 €		-3 022,50 €	
Tota								
Tota				600 591,12 €	605 072,48 €		-4 481,36 €	

Investissement dépenses

V	A	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(...)	Disponible (réa...
				420 145,28 €	220 775,02 €		199 370,26 €
				420 145,28 €	220 775,02 €		199 370,26 €
		001 - Solde d'exécutio...		31 413,03 €	31 413,03 €		0,00 €
		16 - Emprunts et dette...		7 160,00 €	6 558,69 €		601,31 €
		20 - Immobilisations in...		32 366,80 €	3 276,00 €		29 090,80 €
		204 - Subventions d'éq...		7 662,00 €	4 996,00 €		2 666,00 €
		21 - Immobilisations co...		299 664,27 €	174 531,30 €		125 132,97 €
		23 - Immobilisations en...		41 879,18 €	0,00 €		41 879,18 €
Tota				420 145,28 €	220 775,02 €		199 370,26 €
Tota							

Investissement recettes

V	A	Chapitre	Compte	Total Prévu	Réalisé	%(...)	Disponible (réalisé)	...
				420 145,28 €	168 071,59 €		252 073,69 €	
				420 145,28 €	168 071,59 €		252 073,69 €	
		021 - Virement de la se...		184 129,30 €	0,00 €		184 129,30 €	
		040 - Opérations d'ordr...		2 650,00 €	2 615,02 €		34,98 €	
		10 - Dotations, fonds di...		165 329,34 €	165 456,57 €		-127,23 €	
		13 - Subventions d'inve...		68 036,64 €	0,00 €		68 036,64 €	
= Tota				420 145,28 €	168 071,59 €		252 073,69 €	
= Tota								

FOURNIL LES LUMIÈRES

24 rue de la forêt, 85120 Saint-Maurice-des-Noues

Depuis mardi 02 décembre le restaurant scolaire est livré par le boulanger de St Maurice des Noues. Il fabrique des pains au levain cuit au feu de bois, il est paysan, meunier et boulanger. Le pain de la 1^{ère} semaine a été offert au restaurant scolaire.

Paysan - Meunier - Boulanger - De la Terre à la Bouche

Produits à la ferme en Agriculture Biologique.

Farine de blés anciens sur meules de pierre.

Pains rustiques cuits au four à bois.

Vente à St Maurice des Noues le mardi et vendredi de 16h45 à 20h00.
Vente aux halles de Fontenay le Comte le mercredi et samedi matin.

Questions diverses :

Jacky GUILTHON demande des nouvelles des panneaux solaires.

Prochains conseil municipal le 20/01/2026

Le Secrétaire de séance,

Maire,



Catherine MASSON SOULARD